

**Coordination AILP**  
Représentée par  
**Philippe Leroy, président.**



Corbie, le 11 décembre 2007

**Lettre ouverte :**

## **LA FORMATION ARTISTIQUE INTERDITE.**

La **coordination AILP** (Artistes, Intermittents, en Lutte en Picardie), souhaite attirer votre attention sur un sujet plus que préoccupant.

Les artistes et techniciens du spectacle vivant et de l'audiovisuel sont régulièrement employés pour travailler auprès des populations, parallèlement à leurs propres créations. Il s'agit de transmettre des savoirs et des compétences, de permettre l'expression, d'éveiller à la pratique artistique.

Nous connaissons tous des lieux où le **tissu social** se porte *un peu mieux* grâce à ce travail, sous toutes ses formes.

Ces actions sont notamment permises - voire souhaitées - par les collectivités territoriales et l'Etat. (A titre d'exemple, la DRAC Picardie subventionne les compagnies en résidence au titre de l'*action culturelle*.)

Ateliers, stages, recueils de parole, rencontres, répétitions publiques, etc...  
Il s'agit bel et bien de **formation**, au sens large, et non d'*enseignement*.

Au sein de ses ateliers, l'artiste est actant. Il les considère souvent comme un laboratoire faisant partie de son propre travail et, d'autre part, il se doit naturellement de transmettre son expérience.

Depuis 2003 les intermittents du spectacle n'ont plus le droit de dispenser que 50 heures de *formation*.

Or depuis quelques années, les contrôles se multiplient (URSSAF, ASSEDIC...)  
**Nous sommes perpétuellement soupçonnés de fraude.**

En effet, l'ASSEDIC considère que ce travail de transmission artistique ne peut entrer dans le calcul de nos droits. Ce travail doit être déclaré au régime général, or nous sommes artistes et non *animateurs*. S'en suivent des complications sans fin, allant jusqu'à la radiation pure et simple.

Cette situation devient **invivable**.

**Comment répondre à la demande de nos partenaires si cela doit nous placer dans l'illégalité ?**

Nous vous demandons de réagir, d'alerter les pouvoirs publics concernés, de défendre votre région, de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour rendre **légitime et légal** le travail des artistes auprès des populations dont vous avez la charge.

Dans l'attente d'une réponse, nous nous tenons à votre disposition pour tout entretien que vous jugeriez utile.

Pour la **Coordination AILP**  
Philippe Leroy,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Philippe Leroy", written over a horizontal line.